|  |
| --- |
| Fribourg, le 8 juin 2018 |
|  |

|  |
| --- |
| **Réf:** RG**Courriel:** dsas@fr.ch |

Avant-projet de loi modifiant l’organisation des établissements hospitaliers publics

Procédure de consultation restreinte

|  |
| --- |
| Secrétariat général DSASRoute des Cliniques 17, 1701 Fribourg |
| Aux destinataires selonla liste annexée |

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 5 juin 2018, le Conseil d’Etat a autorisé la Direction de la santé et des affaires sociales à ouvrir une procédure de consultation concernant l’avant-projet de loi mentionné en titre. Vous trouverez en annexe le texte de cet avant-projet ainsi que le rapport explicatif y relatif.

Etant donné le caractère restreint de la consultation, les documents ne sont, pour l’instant, disponibles qu’en français (art. 31 REAL). Ils sont également à votre disposition sur le site internet de la Direction (<http://admin.fr.ch/dsas> ⇨ En consultation). Une traduction allemande des documents sera publiée sur ce site dans les meilleurs délais.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre prise de position **d'ici au 10 août 2018** par courrier au Service de la santé publique, route des Cliniques 17, 1701 Fribourg, ou par courriel à SSP@fr.ch. Le Service de la santé publique est également à votre disposition pour toute question ou complément d'information concernant cette consultation.

En vous remerciant d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à l'examen de cet avant-projet, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

|  |  |
| --- | --- |
| Anne-Claude Demierre Conseillère d’Etat  |  |
| Annexes—Avant-projet de loiRapport explicatifListe des destinataires |